

© Maison éclésièr La Petite Madeleine



Juillet 2015 - Maquette : © Région Bretagne - Exécution graphique : A. Berthelot - groupement101@gmail - Impression sur papier 100 % ; Atelier de reprographie Région Bretagne - Photo de couverture : © M. Schaffner

An hentoù bageal

Les voies navigables

Activités 2014
Obererezh 2014



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](#)
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101 - 35 711 Roazhon cedex 7
Pgz. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](#)
www.breizh.bzh



• TRANSPORT •

Les voies navigables une compétence régionale

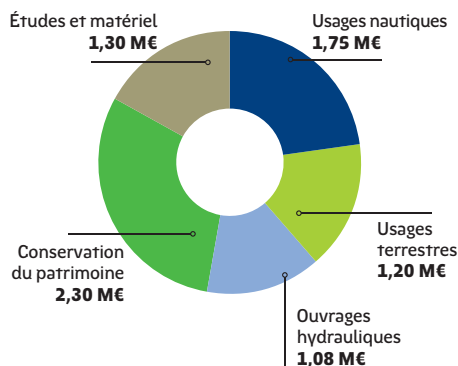
Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Région Bretagne est propriétaire du domaine public fluvial (hors portion Guerlédan-Châteaulin du Canal de Nantes à Brest) et en assure à ce titre l'aménagement, l'entretien et la gestion.

Ces nouvelles compétences s'appuient sur une équipe de 190 agents. Ils exercent des métiers très divers : manœuvre des ouvrages, entretien des berges et des voies d'eau, réparations, gestion du patrimoine arboré...

La Région investit en tant que maître d'ouvrage sur les projets d'aménagement et de modernisation des infrastructures du domaine public fluvial dont elle est propriétaire. Elle participe également, via des subventions, aux projets de modernisation menés par les concessionnaires. Pour l'année 2014, la contribution financière de la Région a été de 7,6 millions d'euros et les investissements ont porté sur les infrastructures et sur l'entretien des ouvrages pour maintenir la qualité des usages nautiques

et terrestres, et favoriser la biodiversité. Ils ont notamment permis d'assurer l'aménagement des chemins de halage et la motorisation des vannages.

Dépenses de la Région au budget 2014 en faveur des voies navigables régionales en millions d'euros



DE NOUVELLES PORTES POUR L'ÉCLUSE DU MAIL À RENNES



Après 24 ans de service, les 2 portes aval de l'écluse du Mail à Rennes donnaient des signes de faiblesse : mauvais état général, bois vermoulu, rupture d'une traverse inférieure... Acheminés par voie d'eau depuis l'atelier de charpente de la Région situé à Saint-Germain-

sur-Ille, les nouveaux battants en chêne ont été installés début novembre 2014. Ces travaux ont au préalable nécessité le curage du sas de l'écluse qui a permis d'évacuer 35 tonnes de déchets.



Les voies navigables bretonnes : des modes de gestion différenciés

La Région opère sa compétence d'exploitation et d'aménagement en régie sur la partie morbihannaise du canal de Nantes à Brest, sur le Blavet et sur l'Aff ainsi que sur la Vilaine et le canal d'Ille-et-Rance. Elle la délègue par ailleurs à des concessionnaires :

- Le Conseil départemental des Côtes d'Armor pour la section costarmoricaine de la rigole d'Hilvern ;
- Le Conseil départemental du Finistère, via le SMATAH sur la section du canal de Nantes à Brest comprise entre Châteaulin et le passage de Rosnoën.



Les résultats 2014

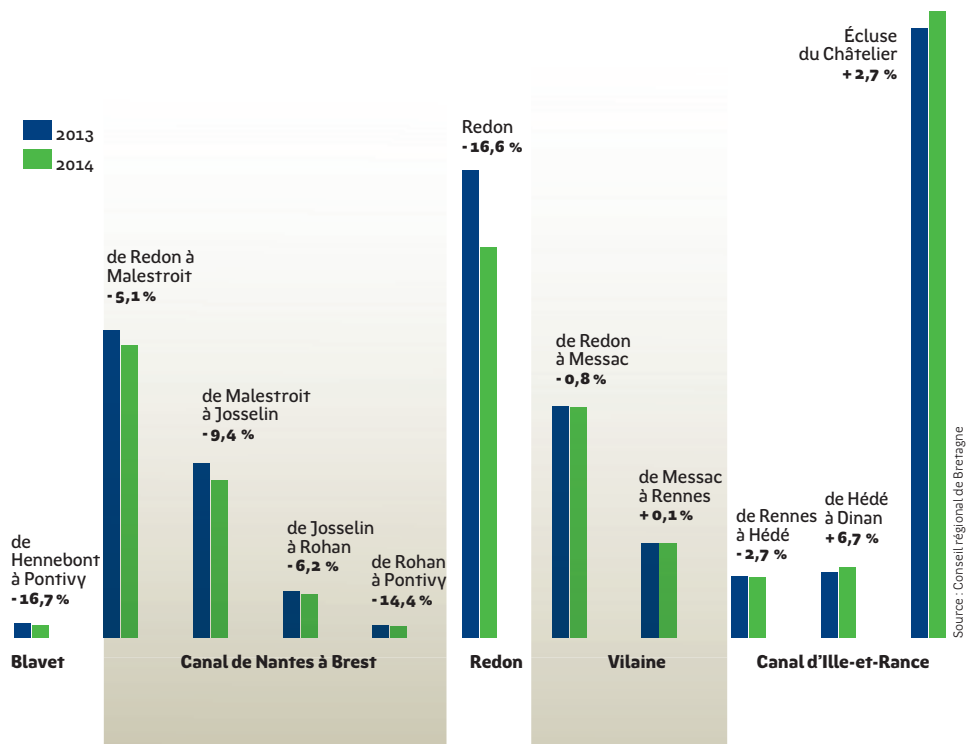
Les voies navigables sont dédiées à de multiples usages : le canal est un espace navigué mais partagé où cohabitent des activités halieutiques, cynégétiques, de plaisance, de sports nautiques, de randonnées ou encore culturelles.

Trafic fluvial

En 2014, les évolutions de trafic sont contrastées : dynamisme du canal d'Ille-et-Rance mais recul sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest dans un contexte de fréquentation touristique en hausse (+4,4 % de nuitées dans les hébergements marchands et +3 % de fréquentation sur les véloroutes et voies vertes de la Région).

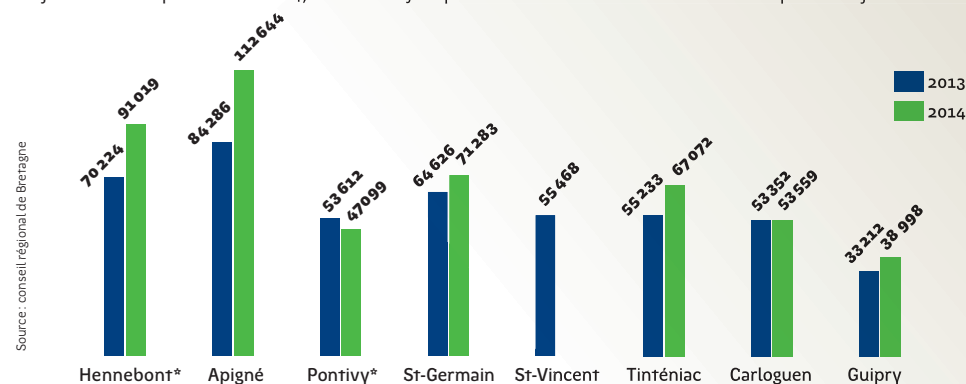


Trafic fluvial 2013 et 2014 – voies navigables régionales



Fréquentation des berges : 481 674 randonneurs (piétons et cyclistes)

Une fréquentation qui a su profiter des conditions météorologiques favorables du mois de juin et de septembre 2014, avec une fréquentation moins soutenue sur la période juillet/août.



*collecte des données perturbées en raison des crues et inondations

Activité pêche sur les voies navigables régionales : 19 277 adhérents en 2014 ☆

Le nombre d'adhérents aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique est stable sur l'ensemble de la zone d'influence du domaine public fluvial de propriété régionale en 2014.

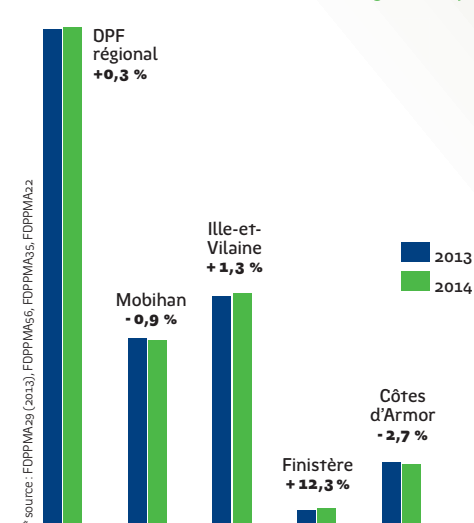
Les voies navigables sont une infrastructure au service de la navigation mais également un réservoir de biodiversité remarquable. L'abondance en ressources piscicoles permet le développement des activités de loisirs telles que la pêche à la ligne ou des pratiques de pêche modernes telles que le float tube ou le kayak.

Des compétitions de pêche sont également organisées et participent à la valorisation du patrimoine canalisé régional.

Les fédérations départementales et les associations de pêche assurent à la fois la gestion de la ressource piscicole et la promotion de ce loisir sur les voies navigables régionales.

Zone d'influence du canal

Nombre d'adhérents AAPPMA 2013 et 2014*



Le transfert des voies navigables à la Région : une gestion durable des infrastructures

La dimension environnementale reste intégrée à la gestion des activités du domaine public fluvial.

- Une étude approfondie de l'incidence des ouvrages de navigation sur la continuité écologique a été menée pour identifier les aménagements et modalités de gestions nécessaires et définir un programme d'actions et de travaux pour les cinq prochaines années ;
- La lutte contre les espèces invasives aquatiques permet de rétablir la navigabilité mais aussi de limiter leur propagation ;
- L'utilisation de techniques végétales pour la réparation des berges est privilégiée ;
- Une gestion différenciée ainsi qu'une pratique

«zéro phytosanitaire» des espaces permet une meilleure préservation de la biodiversité ;

- L'utilisation de structures sablées pour la construction des chemins permet de privilégier l'usage de matériaux locaux et de faciliter leur entretien partout où cela est techniquement possible ;
- Un inventaire et une gestion raisonnée du patrimoine arboré ont été mises en place en vue de sa certification PEFC ;
- Le lancement d'une étude sur la stratégie environnementale des voies navigables en 2014 a permis de définir les thématiques et les types d'actions envisagées et d'amorcer la phase d'étude réglementaire qui sera poursuivie en 2015.



Opération de faucardage de l'élodée sur le canal.

UN CHANTIER DE DÉBARDAGE À CHEVAL SUR LA RIGOLE D'HILVERN

En mars 2014, la construction d'une voie verte sur la partie morbihannaise de la rigole d'Hilvern nécessitait l'abattage d'arbres dangereux. Dans l'objectif de ne pas dégrader les berges, le débardage des 155 pins maritimes concernés a été réalisé par des chevaux de race bretonne.

Le chantier a duré 4 semaines : il a permis aux agents des voies navigables et aux écoles des communes avoisinantes de découvrir cette

technique respectueuse de l'environnement et de redécouvrir deux races de cheval étroitement liées à l'histoire de la Bretagne : le postier Breton, utilisé pour l'attelage et le trait Breton, plus robuste et destiné traditionnellement au trait lourd agricole. Les bois abattus ont ensuite fait l'objet d'une valorisation dans les filières locales de bois d'industrie et d'énergie.



Les canaux de Bretagne, un atout touristique pour la Bretagne intérieure

Les canaux de Bretagne représentent un patrimoine culturel, naturel, paysager et historique en mesure de favoriser le développement d'une activité touristique en Bretagne intérieure. Un « projet de valorisation touristique des canaux de Bretagne » a été mis en œuvre, concrétisé par un plan d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des collectivités des professionnels des canaux. Celui-ci a pour objectif de développer et d'adapter l'offre pour les cyclistes, permettre d'élargir les clientèles navigantes grâce à la pêche et au nautisme et de travailler sur la vocation d'excursion pour les clientèles urbaines de proximité et les clientèles touristiques littorales.



Cette stratégie est accompagnée par la mise en œuvre d'une stratégie marketing et d'un programme prioritaire d'aménagement et d'équipement des infrastructures et des services (accueil, animation, hébergement).

OUVERTURE D'UN SENTIER DÉDIÉ AUX « ARBRES REMARQUABLES DE BRETAGNE »

Un sentier de 16 km a été aménagé en 2014 entre les écluses de La Haye (Noyal-Pontivy) et La Forêt (Gueltas) : il s'agit de valoriser au travers d'outils pédagogiques la richesse du patrimoine naturel présent le long des canaux. Les essences d'arbres observés sont en effet très diverses : chênes, hêtres, platanes, érables, frênes, charmes, robiniers, noyers noirs... L'installation de planches illustrées permet de découvrir leurs origines, leurs usages notamment médicinaux, voire certaines croyances qui leur sont attribuées. 18 bancs en douglas local, installés par le centre de Pontivy, permettent aux randonneurs d'apprécier par ailleurs l'environnement remarquable que sont les étangs du Roz et les échelles d'écluses d'Hilvern et du Couëdic.



UN APPEL À PROJETS POUR LES MAISONS ÉCLUSIÈRES

Lancé à l'été 2013, l'appel à projets régional visait à favoriser le développement de nouvelles activités touristiques et culturelles le long des voies d'eau. En 2014, 17 maisons ont trouvé de nouveaux occupants sur les 23 maisons éclusières et de barragistes proposées : maison d'artiste, crêperie, pêche loisir, gîte d'étape, location de vélos.

Les maisons éclusières font également l'objet d'une requalification visuelle. Depuis septembre 2014, 3 agents des voies navigables sont mobilisés pour ce chantier de restauration sur la portion Pontivy-Guerlédan : formés aux techniques utilisées au XIX^e siècle (badiageons, enduits de chaux, peinture à l'huile de lin), ils redonnent vie à ces maisons par la réalisation de couvertures, la pose de volets ou d'huisseries.

Elles pourront alors être proposées dans le cadre d'un nouvel appel à projet et valorisent dès aujourd'hui le patrimoine bâti le long des canaux. Ici réhabilitation de la maison éclusière de Poulhibet (56) sur le canal de Guerlédan à Pontivy.

